

Le syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 08 avril 2024

FS du 08 avril 2024

COMPTE - RENDU

Ordre du jour :

1. L'approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023
2. La présentation de la Note d'Orientations Ministérielles Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) pour l'année 2024
3. Le bilan du budget de la FS du CSAL 2023 et des formations
4. Les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2024
5. Un point d'information sur le risque radon et le suivi médical des agents
6. La présentation des fiches "consignes de sécurité" en cas de sinistre et "prévention incendie" (les gestes à adopter)

Présents : **FO DGFIP** 3 représentants, **CGT** 3 représentants, **Solidaire** 2 représentants

1. L'approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

FO DGFIP a approuvé le PV.

2. La présentation de la Note d'Orientations Ministérielles Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) pour l'année 2024

Cette note Nationale reprend les principales orientations en matière de Santé et Sécurité au Travail :

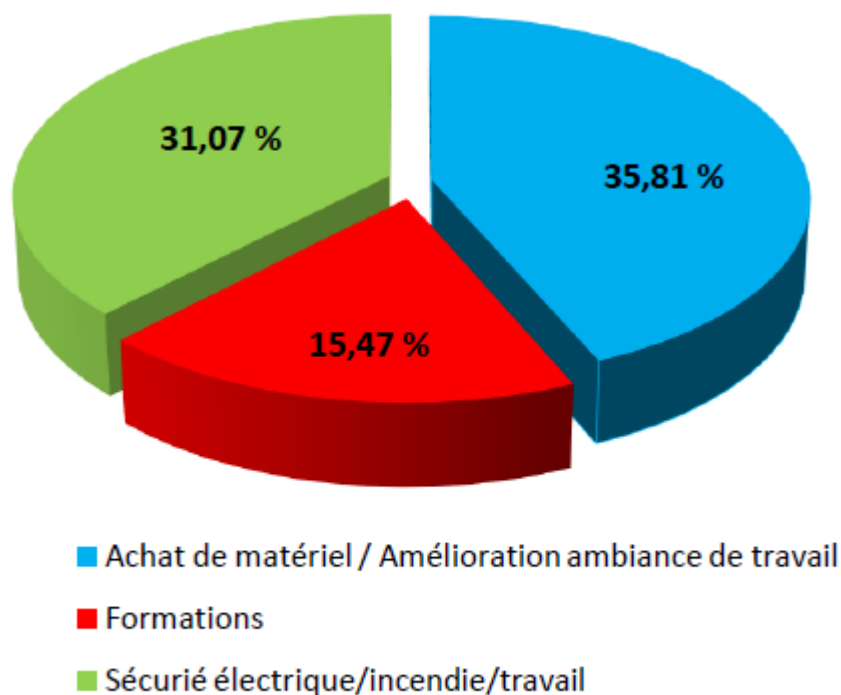
- Assurer la sécurité des agents et les accompagner en cas d'évènement grave
- Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et l'élaboration du Plan Annuel de Prévention (PAP) avec le déploiement du nouvel outil « **Prévation** »
- Améliorer les conditions de travail
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner les agents en fin de carrière
- développer la culture de prévention par une politique d'information et de formation.

En matière de protection des agents il est fait référence à une note Nationale ainsi que les mesures devant être prises par les Directions.

FO DGFIP s'étonne de ne pas avoir été destinataire de cette note. Mais nous apprenons lors de cette séance qu'elle n'a pas à ce jour fait l'objet d'une diffusion locale (depuis fin 2023). La direction s'engage à la diffuser dès réception.

3. Le bilan du budget de la FS du CSAL 2023 et des formations

SYNTHESE BUDGET 2023			
Dotation initiale (enveloppe locale et régionale) :	29 977,00		25536 + 4441
Achat de matériel / Amélioration ambiance de travail	13 051,28	35,81 %	
Formations	5 640,00	15,47 %	
Sécurié électrique/incendie/travail	11 324,95	31,07 %	
Aménagement de poste	-	0,00 %	
Autre	-	0,00 %	
TOTAL des Dépenses :	30 016,23		
	Reste : - 39,23		-39,00 + -0,23



FO DGFIP a eu des remontées positives sur les formations notamment l'utilisation des extincteurs mais également le stage en partenariat avec la Gendarmerie Nationale.

4. Les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2024

FO DGFIP a validé les dépenses suivantes :

sur le budget de la formation spécialisée :

- Un fauteuil ergonomique pour le site de Pamiers
- La pose d'éclairage automatique dans l'escalier personnel de PMF (risque de chute)
- L'achat de 20 casques compatibles TOIP
- La pose de bandes antidérapantes PMF

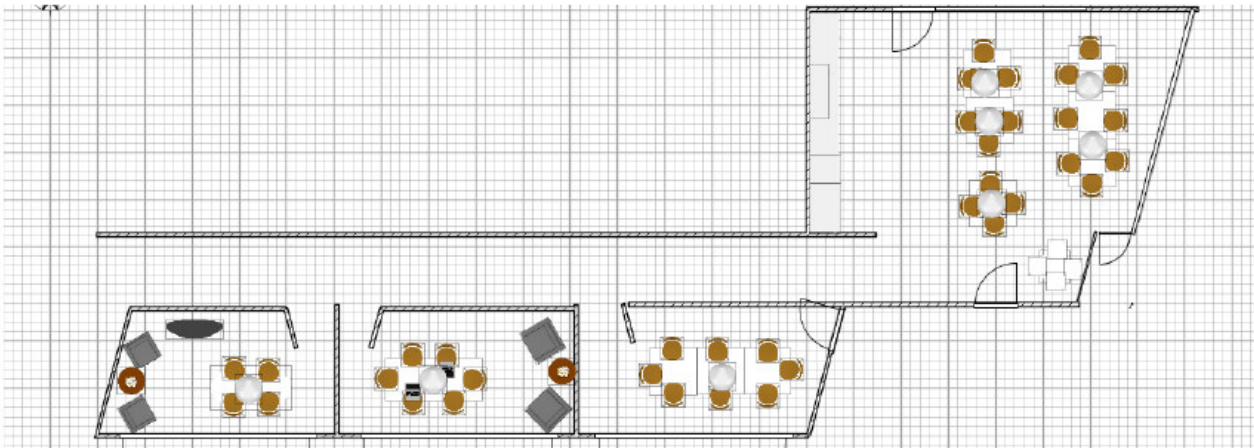
FO DGFIP a également validé des opérations cofinancées par le budget 156 :

Il s'agit de la rénovation et de l'extension du réfectoire sur le site de PMF.

Une demande que **FO DGFIP**, ses adhérents et de nombreux collègues réclament depuis de nombreuses années. Le CDAS a été sollicité pour financer le mobilier à hauteur de 17102 euros.

La Direction a proposé un usage partagé des salles annexes repas / Réunion mais se donne encore le temps de réflexion. **FO DGFIP** a demandé la mise en place d'un règlement intérieur qui priorise l'usage au réfectoire et fixe bien les plages horaires.

Après réaménagement



FO DGFIP a également validé en opération mixte : des accroches toitures éléments de sécurité indispensables **sur le bâtiment de la Direction**.

Il reste un solde pour la FS qui fera l'objet de propositions ultérieures.

5. Un point d'information sur le risque radon et le suivi médical des agents

Comme demandé par les Organisations Syndicales, un point d'information radon a été abordé.

La Direction, les agents de prévention ainsi que la médecine du travail arrivent aux mêmes conclusions. Le risque Radon est aujourd'hui écarté suite aux travaux entrepris. Le médecin du travail confirme qu'elle ne mettra en place aucun dépistage collectif ni suivi des agents potentiellement concernés. L'inspecteur Santé Sécurité au Travail précise que cela n'est prévu ni par le code de la santé publique ni par le code du travail. L'Etat employeur ne peut pas y être contraint.

Une attestation de présence sur un lieu avec émission de radon est à l'étude.

Si la Direction valide, elle pourra être remise aux agents quittant l'administration.

6. La présentation des fiches "consignes de sécurité" en cas de sinistre et "prévention incendie" (les gestes à adopter)

L'assistant de Prévention nous a présenté les fiches consignes de sécurité. **FO DGFIP** et les autres organisations ont fait part de leurs observations et ont apportés des compléments.

L'assistant va réactualiser les fiches et les présentera lors de la prochaine Formation spécialisée en vue de diffuser.

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Mathilde FARGUES
Représentante **FO DGFIP**

Laëtitia GILLES
Représentante **FO DGFIP**

Christophe JORGE
Représentant titulaire **FO DGFIP**

✂

BULLETIN D'ADHÉSION



NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIÈRE** de la DGFIP



SYNDICAT NATIONAL DES
FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à ----- le -----

(signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

